

## **La participation électorale: l'expérience latino-américaine et une comparaison avec le Canada**

Par José Del Pozo, professeur au département d'histoire, UQAM

La participation électorale a été un sujet qui a suscité des commentaires durant la dernière campagne. En effet, la tendance à la baisse depuis quelques années s'est vue confirmée, avec le maigre 60,5% de participation du 28 juin (et seulement 59% au Québec). C'est une situation qui n'est jamais de nature à renforcer un système démocratique, même dans un pays qui a fait preuve d'une remarquable stabilité politique, qui contraste avec l'expérience de tous ses voisins du sud. Dans une ère de globalisation et d'échanges chaque fois plus fréquents avec les autres pays du continent, une comparaison avec l'expérience des pays latino-américains peut permettre de mieux apprécier les différents facteurs qui rentrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de juger cette question

Une première précision s'impose : la différence entre les pays qui, comme le Canada, considèrent le suffrage comme un droit, et ceux qui le perçoivent comme une obligation. À cet égard l'on peut parler d'une véritable coupure géographique : tous les pays situés au sud de l'Équateur, y compris ce même pays (Équateur, Pérou, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay, Chili, Argentine), font du droit de vote une obligation. Ceux et celles qui ne vont pas voter sont –du moins en principe- passibles d'amende, qui doit être payée dans un délai allant de un à trois mois. Si l'électeur fautif ne s'exécute pas, il risque des peines plus lourdes, comme dans le cas de la Bolivie : interdiction d'obtenir des documents bancaires, d'avoir ou de renouveler un passeport et même suspension de salaire pour les employés publics. Par contre, au nord de l'Équateur (Colombie, Venezuela, Costa Rica, El Salvador, Mexique), le suffrage est volontaire. Un pays, la Colombie, a mis en place des « incitatifs » pour le vote : ainsi ceux qui ont voté auront préséance sur ceux qui ne l'ont pas fait lorsqu'ils postulent à un poste dans la fonction publique ou encore ils auront droit à une réduction dans la durée de leur service militaire.

Il convient de noter ensuite les particularités de la mise en scène des élections latino-américaines, qui diverge sensiblement de l'expérience canadienne. Dans ces pays, l'élection a toujours lieu un dimanche ou un jour férié, et les activités pouvant distraire l'électeur, tels les matchs de soccer, sont reportées. Des mesures spéciales sont prises pour limiter ou interdire la

consommation d'alcool, avant, durant et le lendemain de la journée électorale. Et un autre aspect qui ne manquerait pas de choquer un observateur canadien, les forces armées et la police surveillent les lieux d'élection, comme « garantie » de la démocratie, ce qui, compte tenu de l'expérience historique latino-américaine, constitue une situation revêtant une cruelle ironie.

En troisième lieu, il faut préciser que certains groupes de la population restent à l'écart du processus. C'est le cas des simples soldats et des sous-officiers, exclus du vote selon la constitution dans des pays comme le Paraguay, le Pérou et l'Équateur. C'était aussi le cas au Chili jusqu'en 1973, mais cette situation a été changée par la suite. Quant aux gens qui habitent à l'extérieur de leur pays d'origine, la situation varie d'un pays à l'autre : l'Argentine (depuis 1995), le Brésil, la Colombie, le Pérou et le Venezuela leur ont accordé le droit de vote, alors que le Mexique, les pays centre-américains et le Chili ne l'ont jamais fait.

Quel est l'impact de ces mesures sur la participation? Il faut préciser ici que les taux annoncés dans les divers pays est calculé sur la base des électeurs inscrits (taux B) et non pas sur le total des gens en âge de voter (taux A). Or, comme un nombre parfois important de gens ne s'inscrivent pas (même si en principe cette démarche est aussi obligatoire dans la plupart des pays) l'abstention est plus grande de ce qu'elle paraît, encore que cela varie d'un pays à l'autre. Il faut donc calculer la participation en comparant ces deux informations, comme le tableau suivant le montre :

Tableau 1. Participation électorale lors de l'élection présidentielle\*, pays choisis,

Pays	Année	Gagnant	Type de vote	Taux A	Taux B	Écart
Argentine	1999	De la Rúa	obligatoire	81,3	81,9	-0,6
Bolivie	1997	Banzer	obligatoire	54,6	71,8	-17,2
Brésil	1998	Cardoso	obligatoire	73,7	78,5	- 4,8
Chili	1999	Lagos	obligatoire	72,8	89,9	-17,1
Colombie	1998	Serpa**	volontaire	43,4	51,4	-11,0
El Salvador	1999	Flores	volontaire	34,9	39,1	- 4,2
Guatemala	1999	Portillo	volontaire	44,1	54,5	-10,3
Mexique	2000	Fox	volontaire	62,3	63,9	-1,6
Pérou	2000	Fujimori	obligatoire	76,5	85,3	- 8,8
Venezuela	2000	Chávez	volontaire	45,7	56,6	-11,1

\*données du premier tour. On n'a pas considéré les élections les plus récentes car les informations sur le taux A n'étaient pas disponibles

\*\*Serpa remporta le premier tour, mais fut vaincu lors du deuxième par Andrés Pastrana

Comme il faut s'attendre, la participation est plus élevée dans les pays qui ont rendu le vote obligatoire et elle l'est moins lorsqu'il s'agit d'un acte volontaire. Mais il est remarquable que dans un pays comme le Chili, qui se vante de sa culture démocratique (malgré la longue parenthèse de la dictature de Pinochet), montre un écart considérable entre les deux taux, signal non équivoque d'une apathie concernant le processus d'inscription (qui est, paradoxalement, volontaire). Par contre, l'Argentine montre un très faible écart entre les deux colonnes, ce qui reflète une adhésion à l'acte civique plus accentuée. Le peu d'empressement pour aller voter peut aussi s'expliquer dans certains pays comme El Salvador et le Guatemala par l'absence d'une culture électorale, compréhensible lorsqu'on sait que ces pays ont été pendant de longues années dominées par des dictatures, sous lesquelles l'élection était une fraude. Voilà pourquoi les Salvadoriens étaient fiers de souligner que la participation (taux B) avait été de 66,1% lors de l'élection de mars de cette année, un record dans ce pays centre-américain; encore faudrait-il savoir quel a été le taux A...

En dépit des différences historiques importantes entre le Canada et l'Amérique latine, qui peuvent rendre les comparaisons hasardeuses, je crois que les éléments que l'on vient d'évoquer ici permettent de mieux apprécier les caractéristiques de la participation électorale au Canada. Le fait que les gens aillent voter volontairement, dans une journée ouvrable, qu'il n'y ait pas de groupes exclus du vote, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du pays, la facilité avec laquelle les immigrants peuvent devenir des citoyens canadiens, que l'acte civique se fasse sans surveillance armée, et enfin la continuité et la stabilité du processus électoral, sont autant de points forts du système. Si la participation est à la baisse, cela pourrait changer si on améliorait les autres aspects du système électoral, qui sont moins positifs et sur lesquels l'expérience latino-américaine peut être considérée valable : un Sénat avec des membres élus et non désignés, des élections en date fixe et non pas lorsque cela fait l'affaire du parti au pouvoir et un système de vote proportionnel, tel qu'il existe dans la quasi-totalité des pays latino-américains<sup>1</sup>. Cela donnerait l'opportunité aux

---

<sup>1</sup> L'une des rares exceptions à cet égard est le Chili, qui utilise dans l'élection parlementaire un système implanté par la dictature militaire. De nature complexe, ce système a été conçu pour que deux forces politiques gagnent tous les

tiers partis de se faire valoir davantage, offrant ainsi à l'électeur la possibilité de faire autre chose que de choisir entre les libéraux et les conservateurs, évitant ainsi le « vote utile ». Certaines expériences particulières, comme celle de la Colombie, où l'on a créé deux postes de sénateur pour les autochtones, sans égard au nombre de votes reçus, pourraient être considérées, afin de donner droit de parole à ceux qui, autrement, ne parviendront jamais ou très rarement à se faire élire. C'est peut-être avec ce type de mesures que l'on pourrait redresser le taux de participation au Canada et au Québec dans les élections à venir.

---

postes, rendant à toutes fins pratiques impossible l'élection d'un député ou sénateur d'une autre formation. De plus, au Chili il y a encore des sénateurs désignés, un autre héritage de la dictature, qui n'a pas été aboli.